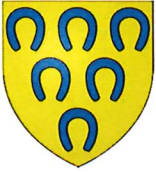


LA FERRIERE AUX ETANGS



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION,
AU LIEU DIT LE MEZERAY

Le Maire de La Ferrière-aux-Étangs,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1 et suivants,
- Vu le Code de la voirie routière
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,
- Vu la demande présentée par l'entreprise de TP Besnard-Prevel,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour des travaux de voirie au lieu-dit le Mezeray,

ARRETE

Article 1 : Afin de réaliser des travaux de voirie, la route du Mezeray sera fermée, sauf pour les riverains, le **mardi 13 juin 2023**.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la route de Bellou-en-Houlme

Article 3 : Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Gendarmerie de Domfront
- L'entreprise

Fait à La Ferrière-aux-Étangs, le 12 juin 2023.

P°/Le Maire,
Le Maire-Adjoint
Dominique GOURDOU

